

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 JUILLET 2022 (REPORT DU 04 JUILLET)**

Délibération : **2022-07- 50**  
 OBJET : **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
 Nomenclature : **4.1.1**

<b>En exercice</b> : 26	Le onze juillet deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
<b>Présents</b> : 20	
<b>Pouvoirs</b> : 4	
<b>Absents</b> : 2	
<b>Votants</b> : 24	
Délibération comportant : <b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO	
Annexe : / <b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b> Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI	

**Le ou les membre(s) absent(s) :**  
Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU

**Rapporteur :** Valérie ROBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

- **Création de 5 postes permanents à temps complet au sein du Multi Accueil Bulle de Rêve**

La Ville a décidé d'engager des travaux afin d'augmenter la capacité totale du Multi Accueil Bulle de Rêves à 50 places. Une nouvelle unité de 14 places va être créée dans le prolongement de la structure d'origine par la transformation de l'actuelle salle des genêts. Une place d'accueil sera également ajoutée au sein du Multi-Accueil d'origine, portant ainsi sa capacité à 36 places.

Cette nouvelle unité aura vocation à accueillir préférentiellement des enfants en petits contrats, contrats occasionnels et en accueils d'urgence. Afin d'en assurer le fonctionnement sur des plages horaires identiques à celles en vigueur à ce jour (7h30/18h30), la création de 5 postes a été retenue au Budget Primitif de l'année 2022. Par conséquent, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Emploi	Direction/service	Grade	Date de création du poste
Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet	FES/Petite enfance	Educateur territorial de jeunes enfants	01/11/2022
Création de deux postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet	FES/Petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/11/2022
Création de deux postes de CAP Petite Enfance à temps complet	FES/Petite enfance	Adjoint territorial d'animation	01/11/2022

- **Accroissement du temps d'entretien ménager lié à la croissance des effectifs scolaires et petite enfance**

Dans la perspective de l'ouverture de 3 classes à la rentrée prochaine, il convient de prévoir des heures de ménage pour les 3 modulaires

Dans la perspective de l'extension du multi-accueil, avec 14 places supplémentaires, il convient de prévoir des heures de ménage pour la structure

Emploi	Direction/service	Grade	Date de création du poste
Agent d'entretien <b>360h / an</b>	DFES/Petite enfance / multi-accueil	Adjoint technique	01/11/22
Agent d'entretien <b>585h / an</b>	DFES/Affaires scolaires	Adjoint technique	01/09/2022

- **Requalification d'un poste de rédacteur au service RH**

Vu la délibération en date du 28 mars 2022 créant un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le poste de gestionnaire de carrières et paie,

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière administrative</b> Rédacteur territorial	1 poste à temps complet	4 juillet 2022

- **Requalification d'un poste d'attaché principal en charge de la direction des ressources internes et de la modernisation**

Vu la délibération en date du 16 janvier 2009 créant un emploi de directeur des ressources internes,

Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le directeur des ressources internes,

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

<b>CREATIONS D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>Date de création</b>
<b>Filière administrative</b> Attaché principal	1 poste à temps complet	4 juillet 2022

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 juillet 2022  
Alain ROYER, Maire

